



Affichage environnemental : préparez vous aux futures obligations réglementaires Comprendre et appliquer la méthode de calcul de l'affichage environnemental 16 mai 2024- Distanciel - 3,5h

Nouveauté

Accessible aux personnes en situation d'handicap

Public visé :

Direction, resp. qualité,
resp. R&D, resp. QSE,
environnement

Prérequis :

Travailler dans une
entreprise
Agroalimentaire

Intervenant(e)

Claire COMBRE et
Estelle MARIN
Critt IAA SUD

Contact(s) Pédagogique(s)

Estelle MARIN, experte
emballage/éco-
conception
estelle.marin@critt-iaa-paca.com

Contact Administratif

Laure DUPIN -
04 90 31 55 08
laure.dupin@foodinpaca.com



AGROALIMENTAIRE SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Enregistrée sous le numéro
93840083884

Cet enregistrement ne vaut
pas agrément de l'Etat

N° de Certificat Qualiopi :
FR060037-2

Mise à jour : le
16/02/2024



Objectifs

Les stagiaires seront capables de :

- Identifier les textes réglementaires à connaître
- Comprendre la méthode de calcul
- Identifier et piloter les indicateurs à suivre pour répondre à la réglementation



Programme

Matinée 9h - 12h30

- Contexte réglementaire
- L'affichage environnemental : présentation, modalités, création
- Méthode de calcul : notions d'ACV
- Leviers d'actions



Moyens pédagogiques et techniques

- Exposés suivis de questions-réponses
- Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quizz, exercices pratiques et/ou jeux de rôles
- Support de formation remis aux stagiaires
- Lors des formations en distanciel, les séquences en visioconférence sont organisées via l'application Teams - un test de débit vous sera proposé. Recommandation : se connecter 15 minutes avant démarrage de la formation pour le test connexion
- Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement

Au besoin, notre référent handicap, se tient à votre disposition pour organiser votre accueil et le déroulement de la formation. Contactez notre responsable administratif de la formation (laure.dupin@foodinpaca.com) au 04 90 31 55 08.



Modalités d'évaluation, de suivi et de sanction

- Mise en place d'un dispositif d'évaluation complet : recueil des attentes et besoins à l'inscription, évaluation des acquis (Les critères d'évaluation sont directement reliés aux objectifs cités au début du programme), recueil des appréciations
- Feuille d'émargement
- Attestation de formation



Tarifs Repas et documentation compris - (Prise en charge possible par votre OPCO)

Adhérent 2024 : 300€ HT

Non adhérent 2024 : 400€ HT

Réduction de 20% à partir du 2ème participant de la même société - Repas et documentation compris



Inscription en ligne : [cliquez ici](#) - Délai d'accès : 15 jours avant le début de la formation

Conditions d'annulation :

Toute annulation devra faire l'objet d'une notification écrite (mail, fax, courrier).

Pour toute inscription annulée après le 02/05/2024, la totalité des frais sera due au Critt Agroalimentaire Sud.

Le Critt Agroalimentaire Sud se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation (notamment en cas de manque d'inscrits), et d'en informer le stagiaire au plus tard 5 jours avant la date de la Formation